

Séance du 2 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le deux octobre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard, Loïc Poupin.

Absente excusée : Mme Solène Loyer

Mme Solène Loyer a donné pouvoir à Mr Michel Coutelle

Madame Catherine Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

Démission de Monsieur Pascal Moreau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Pascal MOREAU de ses fonctions de conseiller municipal en date du 22 juillet 2014.

Hommage à Monsieur Thuard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décès de Monsieur Bernard THUARD survenu en août 2014. Monsieur THUARD a été conseiller municipal de 1965 à 1983, Maire-adjoint de 1977 à 1983. Le Conseil Municipal lui rend hommage et observe une minute de silence.

2014 10 d1

Plaque commémorative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération du 10 avril 2014 lui donnant délégation pour signer les marchés inférieurs à 2000 euros et conformément aux décisions du conseil municipal, il a accepté le devis des Ets Mélanger, d'un montant de 770 euros TTC, pour la pose d'une plaque à la mémoire des soldats morts à Etival le 20 juin 1944.

Le Conseil Municipal décide d'imputer cette somme en investissement au compte 2184.

La plaque a été posée sur le monument aux morts de Chemiré en Charnié et inaugurée le 20 septembre 2014.

Restauration des lettres sur le monument aux morts

Le Devis d'un montant de 1054.10 euros TTC auprès des Ets Mélanger pour la restauration des lettres sur le monument aux morts a été accepté.

Panneau d'affichage

Lors de la réunion du 19 juin 2014 le conseil municipal avait donné son accord de principe pour l'achat d'un panneau d'affichage.

Le devis de l'imprimerie Cornuel a été accepté pour un montant total de 1500 euros HT comprenant le panneau type vitrine et la mise en page du plan de la commune.

Les chemins de randonnée sélectionnés seront balisés et figureront sur la carte du plan des chemins.

2014-10-d2

Indemnité de gardiennage d'église

Le conseil municipal décide d'attribuer au Père Luc CHESNEL, curé de Loué, l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 119, 55 euros pour l'année 2014.

2014-10-d3

Vente d'herbe parcelles B615 et B616

Le conseil municipal décide d'émettre un titre de 92 euros à l'ordre de l'EARL Sabras, pour la vente d'herbe des parcelles B615 et B616 pour l'année 2014. Il est précisé que la commune se réserve le droit d'utiliser le terrain en cours d'année. Des travaux de nettoyage et d'élagage sont à envisager sur ces parcelles.

2014-10-d4

Approbation du Rapport du Syndicat d'eau Charnie Champagne

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable Charnie et Champagne, sur le prix et la qualité de l'eau.

2014-10-d5

Présentation du DICRIM

Les communes ont l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

(DICRIM). Les services de la DDT ont préparé ce document qui sera inséré dans le bulletin communal et mis en ligne sur le site de la commune.

2014-10-d6

Réparation et mise en conformité électrique des cloches de l'église

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis concernant la réparation des cloches de l'église.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Bodet d'un montant de 792 euros TTC pour le remplacement de la carte magnétique du moteur de la volée de la cloche n°1. L'assurance prendra en charge cette réparation.

Le Conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Bodet d'un montant de 3850.08 euros TTC pour la mise en conformité des cloches.

Le conseil municipal décide d'imputer cette somme en investissement au compte 21318

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.